

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2021

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021
2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
  - Droit de préemption urbain
  - Marchés à procédure adaptée
3. Décision modificative n° 6 – Budget général
4. Tableau des emplois permanent – Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint technique
5. Tableau des emplois non permanent - Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint d'animation
6. Demande de participation pour un élève domicilié à Saint-Aubin des Châteaux et scolarisé en classe ULIS
7. Bail de location de la parcelle cadastrée ZD 50 – CYNO PASSION 44
8. Liquidation judiciaire de la SARL FEREL GARLOPEAU – Proposition de rachat du matériel  
Questions et informations diverses

**Présents :** Daniel RABU, Michel GAUVIN, Robert GIRAULT, Marie-Paule SECHET, Corinne LE FLEM, Michel BERTRAND, Jacqueline PANTECOUTEAU, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Grégory LEHOURS, Benoît FRABOULET, Elodie RETIF, Sandra FORGET, Xavier BRUNET, Pierrick MENARD

**Absents excusés :** Régis BOUTIN, Vincent AUFFRAIS, Elise DOITEAU (donne procuration à Grégory LEHOURS), Charlène PLANCHAIS

**Secrétaire de séance :** Elodie RETIF

### • **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Novembre 2021**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal et est adopté.

### • **Informations prises par délégation du Conseil Municipal**

#### ***Droit de préemption urbain***

Date	Désignation	Lieu	Références Cadastrales	<u>Propriétaires</u>
22/11/2021	Lot à bâtir	Rue du Bois de la Roche	AB 320 824 m2	WEST IMMO (Gérant : Stéphane GENET)
01/12/2021	Terrain bâti Lot à bâtir	2 Rue de la Vigne	AB 372 AB 378 541 m2	Mme PESLERBE Annie

07/12/2021	Bâti sur terrain propre	97 La Chapelle	YP 97 – 194 m2	Mme HAMON Brigitte
07/12/2021	Bâti sur terrain propre	La Grippais	YS 100 YS 101 967 m2	M CORBIER Fabrice

### *Marchés à procédure adaptée*

Néant

### *Décision d'ester en justice*

Néant

## Délibérations du Conseil Municipal

### • *Délibération 2021-90 – Décision modificative n° 6 – Budget général*

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 6 portant sur une réaffectation des crédits ouverts sur les opérations d'investissement inscrites au budget général :

Chap.	Article	N° Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>					
21	2111	OPNI	Terrains	- 11 000 €	
20	2051	OPNI	Concessions et droits similaires (droit d'utilisation des progiciels)	+ 500 €	
21	2184	OPNI	Mobiliers	+ 1 000 €	
21	2188	OPNI	Autres opérations corporelles	+ 2 500 €	
23	2312	OPNI	Agencement et Aménagement de terrains	+ 4 000 €	
23	2315	OPFI	Immobilisations en cours	+ 26 000 €	
20	202	OPNI	Etudes d'urbanisme	+ 2 000 €	
20	2183	75	Matériel informatique	+ 2000 €	
21	2132	75	Agencement et Aménagement de terrains	- 2 000 €	
13	13251	74	GFP de rattachement		+ 25 000 €
<b>Total section d'investissement</b>				<b>+ 25 000 ,00 €</b>	<b>+ 25 000 €</b>

### • *Délibération 2021-91 – Tableau des emplois communaux*

Le Conseil Municipal décide de modifier comme suit le tableau des effectifs et d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint technique afin de tenir compte de l'évolution des missions de ce poste :

Grade	Service	Quotité de temps de travail	Nouvelle Durée hebdomadaire de service	Date d'effet
Adjoint technique	scolaire	24h	28h	01/01/2022

• **Délibération 2021-92 – Tableau des emplois non permanents – Année scolaire 2021/2022**

Le Conseil Municipal décide de modifier le temps de travail d'un emploi d'adjoint d'animation compte tenu de l'évolution des missions affectées à ce poste de travail :

Grade retenu	Durée hebdomadaire de travail annualisée – Base de la rémunération	Rémunération	Service d'affectation
Adjoint d'animation	8h26 min	1 <sup>er</sup> échelon du grade	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement de la pause méridienne</li> <li>– Encadrement de l'APS</li> </ul>

• **Délibération 2021-93 – Participation à la scolarisation d'un élève aubinois fréquentant une classe spécialisée dans un établissement d'enseignement extérieur à la commune – Ecole St-Joseph Nazareth de Chateaubriant**

Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de l'OGEC de Chateaubriant qui sollicite le versement d'une contribution financière dans le cadre de la scolarisation d'un enfant aubinois fréquentant une classe ULIS à l'école Saint-Joseph de Nazareth.

La commune de Saint-Aubin des Châteaux ne dispose pas d'une telle structure ni à l'école Jean-Pierre TIMBAUD, ni à l'école privée Sainte Laura Montoya.

La participation s'élève à 580 € pour l'année scolaire 2021/2022.

• **Délibération 2021-94 – Bail de location de la parcelle ZD 50 – Cyno Passion EURL**

Le Conseil Municipal est informé M Sylvain DELOY, gestionnaire de l'EURL CYNO-PASSION, a sollicité la commune pour la location de la parcelle cadastrée section ZD 50 d'une superficie de 6 953 m<sup>2</sup> afin d'y exercer son activité d'éducateur canin et comportementaliste canin.

Ce terrain, situé La Lande de la Croix Rouge, est un terrain nu enherbé.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande dans les conditions suivantes :

- Bail d'une durée de 3 ans renouvelable
- Loyer mensuel de 150 euros
- Le terrain sera clôturé (pose par les services techniques communaux)

La pose d'un chalet destiné au stockage du matériel est possible.

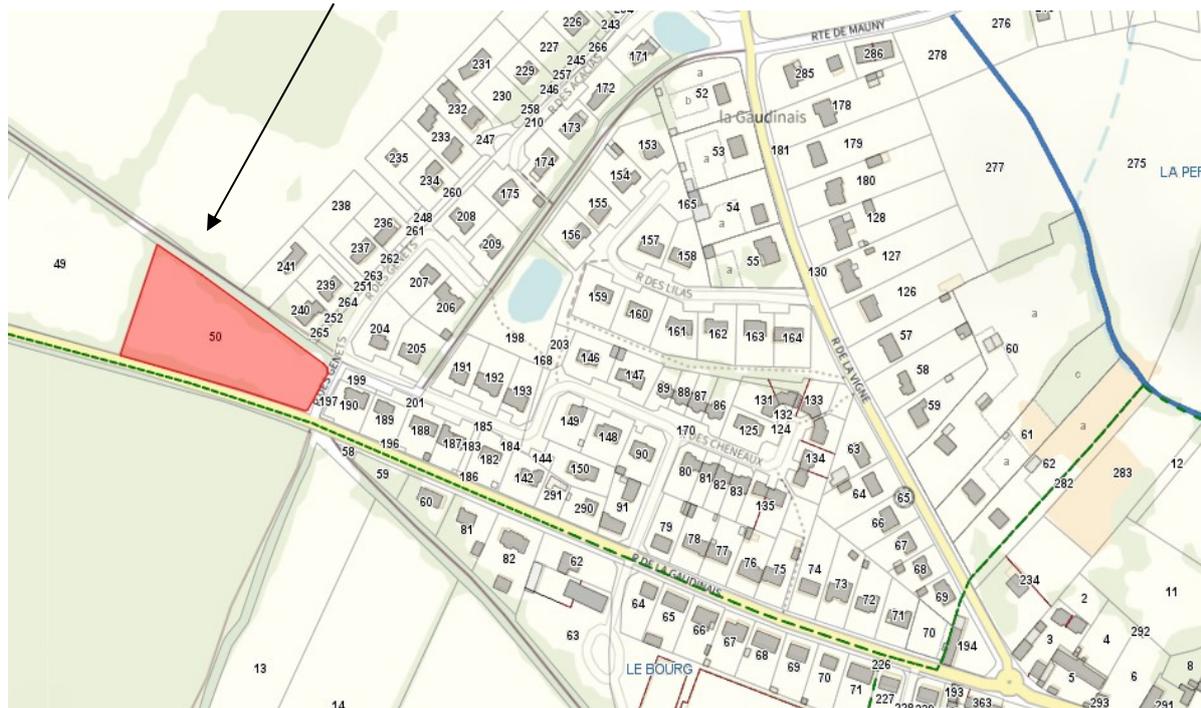
Le locataire pourra, installer un chapiteau occasionnellement en cas de formation ou de portes ouvertes.

La tonte du terrain sera assurée par les services techniques communaux.

Les frais seront couverts par le prix de la location.

L'EURL Cyno passion a indiqué que les chiens ne resteront pas sur le terrain sans présence humaine. Cette condition est précisée dans le bail de location.

Actuellement l'EURL Cyno Passion manque de visibilité.



- **Délibération 2021-95 – Procédure de liquidation de la SARL FEREL GARLOPEAU – Offre de rachat du matériel et du stock**

Le Conseil Municipal est informé qu'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la SARL FEREL GARLOPEAU a été engagée par jugement du Tribunal de commerce de Nantes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et que le bail liant la commune à la SARL FEREL GARLOPEAU a été résilié à cette date.

Le mandataire judiciaire a invité la commune à produire un état des créances restant dues et un inventaire du stock et du matériel a été effectué le 8 décembre 2021 par le commissaire-priseur.

L'évaluation financière est la suivante :

– Matériel d'exploitation :	1 600 €
– Stocks :	400 €
– Total :	2 000 €

Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas se porter acquéreur du matériel compte tenu de l'état de celui-ci : matériel ancien et usagé.

Ce matériel sera mis aux enchères par le commissaire-priseur.

Les denrées alimentaires ont été reprises par les restaurants du cœur.

Compte tenu des délais de procédure, la commune aura de nouveau la maîtrise du local au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Plusieurs repreneurs potentiels se sont manifestés.

Un courrier de motivation va leur être demandé afin de confirmer leur intention de reprendre le commerce et d'exposer leur projet.

Une rencontre de chacun des porteurs de projet aura lieu à la mi-janvier 2022.

Deux des repreneurs potentiels envisagent une réouverture en mai 2022.

La question des travaux est évoquée : Faut-il faire des travaux conséquents ou des travaux a minima pour permettre une réouverture rapide ?

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la réalisation des travaux de rafraîchissement nécessaires en vue d'une réouverture du commerce. L'accès PMR est à étudier.

## Questions et informations diverses

- **Aménagement de la Rue de la Vigne**

La subvention sollicitée au titre du Plan de relance de la Région n'a pas été obtenue compte tenu du nombre de demandes reçues.

La question du devenir de l'emplacement actuel du transformateur se pose.

La commune aura à se positionner sur le projet de fleurissement des pieds de mur.

- **Vitesse de circulation Rue de Chateaubriant**

La visite de la commission de sécurité routière du Département aura lieu en 2022 ; la commune n'a pas à ce jour de précision sur la date.

- **Circulation à la Courbetière**

Face à l'augmentation de la circulation au village de la Courbetière, une invitation va être adressée Chateaubriant pour échanger sur ce problème et envisager des solutions. Les riverains seront associés.

Le radar pédagogique va être installé pour réaliser un comptage de vitesse.

- **Travaux d'amélioration du confort thermique et phonique du modulaire à usage de salle de classe installé à l'école Jean-Pierre TIMBAUD**

L'entreprise COUGNAUD, fournisseur du modulaire s'est rendu sur place le 25 novembre 2021 afin d'établir un diagnostic et établir des devis portant sur des travaux d'amélioration phonique et thermique.

3 devis ont été établis :

- 1<sup>er</sup> devis portant sur l'isolation intérieure
- 2<sup>ème</sup> devis portant sur l'installation d'une climatisation réversible (chauffage et climatisation)
- 3<sup>ème</sup> devis portant sur des travaux d'isolation extérieure (avis défavorable de l'entreprise COUGNAUD)

L'entreprise COUGNAUD a indiqué également que la pose d'une VMC n'était pas pertinente

Les cloisons existantes sont conformes RT 2012.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'installation d'une climatisation.

Un bilan sera fait à l'issue de ces travaux afin de déterminer si des travaux complémentaires sont nécessaires.

Le fonds de concours accordé par Engie Green d'un montant de 5 000 € sera affecté au financement de ces travaux.

- ***Demande de raccordement du village de Freny au réseau d'assainissement collectif***

Les travaux ont été estimés à 240 000 € HT et concernent 11 maisons.

Compte tenu du caractère disproportionné des travaux au regard du nombre de maisons à raccorder, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

- ***Sinistre 6 place de l'Eglise***

Suite aux menaces et aux courriers anonymes reçus par les élus et distribués dans les boîtes aux lettres, une plainte a été déposée auprès des services de gendarmerie.

L'assureur de la personne sinistrée a proposé une nouvelle expertise contradictoire.

Des travaux de mise aux normes du branchement individuel voisin vont être réalisés.

- ***Bilan financier du service de restauration scolaire 2020/2021***

Le bilan financier a été présenté aux élus de la commune de Ruffigné pour laquelle la commune fournit les repas. Plusieurs solutions sont envisagées pour améliorer le portage des norvégiennes par les agents.

- ***Logement Atlantique Habitation***

Atlantique Habitation envisage le déclassement d'un logement situé dans le centre bourg. La commune a proposé au bailleur d'envisager la construction de logements locatifs sociaux dans le cadre du projet d'aménagement de la zone de Mauny.

- ***Projet d'acquisition de matériel pédagogique par l'ARCEL – Demande de participation de la commune***

Le Conseil Municipal propose de reconduire le dispositif voté par délibération du 30 septembre 2019 : Participation de la commune sur la base de 70% du reste à charge de l'ARCEL (après déduction de l'aide de la CAF) plafonné à 2 000 euros.

L'APS et Eveil et Bricolage seront associés à ce projet d'achat.

- ***Locaux associatifs***

L'ARCEL a demandé la mise à disposition d'un local pour y créer un Foyer destiné aux jeunes.

L'amitié aubinoise a fait connaître son besoin de disposer à demeure d'une salle dédiée.

Actuellement, la commune, faute de locaux disponibles, n'est pas en capacité de répondre à ces demandes.

- ***Intercommunalité - Projet de réhabilitation de l'équipement aquatique Espace Dauphin***

La question de la réhabilitation de la piscine Espace Dauphin était à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 9 décembre 2021.

M le Maire et Mme SECHET Marie-Paule, délégués communautaires, ont expliqué aux conseillers municipaux les motivations les ayant conduits à s'abstenir lors du vote de la délibération sur ce projet.

Cette abstention est liée au manque d'informations sur ce projet : Absence de communication de l'étude de diagnostic de cet équipement, absence de présentation des scénarios d'aménagement.

Ce vote n'exprimait pas un refus de ce projet sur lequel le besoin de réhabilitation est unanimement reconnu.

- ***OPASS – Courrier d'information sur l'accès aux soins de premiers recours***

Le courrier transmis par le Centre de Santé OPASS est lu aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal est informé des difficultés de trésorerie à venir pour faire face aux augmentations de charges salariales suite aux revalorisations des rémunérations.

- **Règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire**

Le Conseil Municipal prend connaissance des données portant sur les pénalités appliquées depuis septembre.

Un suivi de l'évolution des pénalités va être fait.

Un rappel du règlement va être effectué via PARASCOL.

La question de l'aide aux devoirs va être abordée avec les encadrantes de l'Accueil périscolaire.

- **Cimetière – reprise des concessions abandonnées**

Des devis ont été reçus. La commission Administration Générale va se réunir en janvier à ce sujet.

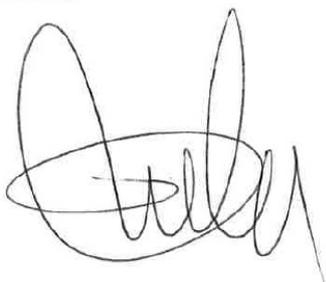
- **Prochaines réunions du Conseil Municipal**

- Lundi 17 janvier 2022
- Lundi 28 février 2022
- Lundi 4 avril 2022
- Lundi 25 avril 2022
- Lundi 23 mai 2022
- Lundi 20 juin 2022

Le bureau municipal se réunira les 1<sup>er</sup> février, 15 février, 15 mars et 19 avril 2022 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le Maire  
RABU Daniel



La secrétaire de séance  
RETIF Elodie

